



DÉCISION n° 2025/ 08 / 035



Objet : Centre d'Accueil en Zoothérapie de Petite Camargue
Convention de mise à disposition des arènes de Gallician à titre gratuit, vendredi 05 septembre 2025.

République française
Département du Gard

Commune de Vauvert

**Maison Pour Tous Robert
Gourdon
D-2508-004538**

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes de Gallician avec le Centre d'Accueil en Zoothérapie de Petite Camargue à titre gratuit pour le vendredi 05 septembre 2025.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec le Centre d'Accueil en Zoothérapie de Petite Camargue, représenté par le Président, Monsieur Daniel Santamatilde, pour la mise à disposition des arènes de Gallician le vendredi 05 septembre 2025.

Article 2 : La mise à disposition des arènes de Gallician est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 19 AOUT 2025

Pour le maire,
Le conseiller municipal délégué à la logistique et
à la vie associative

Mohammed Touhami



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 20 AOUT 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... 20 AOUT 2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier